



MAIRIE DE
GUESNAIN
(NORD)

**ARRETE PORTANT AUTORISATION
TEMPORAIREMENT D'OCCUPATION DU
DOMAINE PUBLIC**

Arrêté de Police N°08/2018 du 05 février 2018

Le Maire de la Commune de GUESNAIN

Vu l'article L.2212-2 du Code Général des collectivités
Territoriales

Vu la demande écrite formulée par la société AFDEM

Considérant qu'il convient de prendre toutes les mesures de
nature à assurer le bon ordre et la sécurité lors de la réalisation
de travaux d'implantation de réseaux télécoms.

ARRETE

ARTICLE 1

Des travaux d'implantation de réseaux télécoms seront réalisés
rue Jean Jaurès parcelle cadastrée AE/272 à compter du
mercredi 14 février 2018 et pour une durée de 7 semaines.

ARTICLE 2

La société SAS AFDEM sis 04 Chemin de Saint Martin 62128
Croisilles est autorisée à installer sur le domaine public de
manière provisoire une camionnette ainsi qu'une mini-pelle pour
la réalisation des travaux.

ARTICLE 3

Pendant la durée des travaux la circulation pourra être perturbée
et le stationnement interdit dans l'emprise des travaux.

ARTICLE 4

La société SAS AFDEM exécutera les travaux et se chargera de
la mise en place de la signalisation réglementaire.

ARTICLE 5

La société SAS AFDEM

Monsieur le Commissaire Divisionnaire, Chef de District de
Police de DOUAI

Monsieur le Commissaire de Police de SIN LE NOBLE sont
chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent.

Fait à GUESNAIN, le 05 février 2018

Le Maire,
Maryline Lucas

